

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 13 septembre 2022

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Guy MUSY - EPA	Président	<i>Excusé</i>
Yves GUBELMANN - PLR	Vice-Président	
Alexandra PLANCHON	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Anita PORDES - PLR	
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA	<i>Excusée</i>	Onur VON BURG - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Eric WEHRLI - LC	
Nicole IMHOF - LC			

Administration : Mme Alexandra DÉRUZ (Secrétaire générale)

Excusés : M. Guy MUSY, Mme Caroline DOMBRE

Public : /



Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2022.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communication(s) du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
 - a) Rapport de la commission Sociale. Séance du 20 juin 2022.
 - b) Rapport de la commission Urbanisme. Séance du 24 mai 2022.
 - c) Rapport de la commission Assainissement. Séance du 31 mai 2022.
 - d) Rapport succinct de la commission conjointe Assainissement et Urbanisme. Séance du 30 août 2022.
- 5. Projets de délibérations.**

Délibération No 2020-2025 D – 061 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 2'000'000 F à la réalisation du parking souterrain de la salle communale.

Délibération No 2020-2025 D – 062 – Proposition du Maire relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 7'500'000 F destiné à la réalisation des aménagements extérieurs situés sur une aire s'étendant de la salle communale jusqu'au chemin de l'Hospice – diverses parcelles.

Délibération No 2020-2025 D – 063 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 183'994 F destiné à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières – solde des travaux.
- 6. Projet(s) de motion(s).**
- 7. Projet(s) de résolution(s).**
- 8. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 9. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Questions écrites ou orales.**
- 11. Huis clos. Information de M. le Maire sur les dossiers de naturalisation.**



M. Yves GUBELMANN remplace M. Guy MUSY en tant que Vice-Président. Il ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée. M. le Vice-Président excuse M. Guy MUSY et Mme Caroline DOMBRE. Il commence par adresser le discours suivant à l'Assemblée :

« En tant que Vice-Président du Conseil Municipal, et en préambule de toutes les séances qui se tiendront autour de cette table et dont je serai chargé, je vous informe de ce qui suit.

Dans les institutions étatiques, les communautés politiques, les relations économiques et dans les entreprises, le langage inclusif fait couler beaucoup d'encre, en particulier pour sa rédaction et son intégration à la communication écrite. Les textes deviennent alors alambiqués et lourds, et le sens premier du message difficile à saisir, voir illisible.

De ce fait, et pour une simplification de la lecture et de la communication, à compter de cet instant, j'utiliserai le genre des noms communs définis par le dictionnaire des Editions Larousse et celui usuellement accepté dans la langue française. Quelles que soient leur identité de genre, leur caractéristique ou leur orientation sexuelle, mes propos s'adresseront indistinctement aux femmes comme aux hommes, dans le but de respecter une égalité que je leur reconnais, et que je souhaite univoque et incontestable.

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Vice-Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2022.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2022.

Le procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2022 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

M. le Vice-Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

M. le Vice-Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

M. le Vice-Président donne lecture des communications du bureau :

- *Votation populaire du 25 septembre 2022 – Rappel : Président : M. Yves GUBELMANN – Vice-Président : M. Eric WEHRLI.*
- *Les votations du 27 novembre sont annulées.*
- *Service des votations et élections (SVE). Nominations pour le local de vote. Année 2023.*
 - *12 mars 2023 : Votation populaire ;*
 - *2 avril 2023 : Elections du Grand Conseil et 1er tour du Conseil d'Etat ;*
 - *30 avril 2023 : 2ème tour du Conseil d'Etat ;*
 - *18 juin 2023 : Votation populaire ;*
 - *22 octobre 2023 : Elections du Conseil national et 1er tour du Conseil des Etats ;*
 - *12 novembre 2023 : 2ème tour du Conseil des Etats ;*
 - *26 novembre 2023 : Votation populaire.*



Mme Corinne ALHANKO-BAUER précise que M. Jean-Luc RICHARDET et elle-même devaient s'occuper des votations du 27 novembre.

M. le Vice-Président demande pour les autres élections un président, un vice-président, un suppléant au président et un suppléant au vice-président. M. le Maire Pascal WASSMER spécifie que la commune aurait toujours dû nommer des suppléants. Or, cela n'était pas le cas jusqu'à présent. Le Service des votations a rappelé que la commune devait fournir le nom des suppléants.

- 12 mars 2023 : Mme Stéphanie BARON LEVRAT se propose comme présidente, M. Pierre-Yves DECHEVRENS comme vice-président, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI comme suppléante à la présidente et Mme Claire THIBAUT-BULLIARD comme suppléante au vice-président. M. l'Adjoint Pascal PECAUT précise qu'il n'y aura pas de dépouillement.
 - 2 avril 2023 : M. Jean-Luc RICHARDET se propose comme président, Mme Corinne ALHANKO-BAUER comme vice-présidente, M. Alexandre SOUCAS comme suppléant du président et M. Eric WEHRLI comme suppléant à la vice-présidente.
 - 30 avril 2023 : Mme Denyse BARBEZAT-FORNI se propose à la présidente, Mme Claire THIBAUT-BULLIARD comme vice-présidente, Mme Anita PORDES comme suppléante de la présidente et Mme BARON LEVRAT en tant que suppléante de la vice-présidente.
 - 18 juin 2023 : Mme Nicole IMHOF se propose comme présidente, M. Philippe GAILLARD comme vice-président, M. Onur VON BURG en tant que suppléant à la présidente et M. Giuseppe RICCIUTI en tant que suppléant du vice-président.
 - 22 octobre 2023 : Mme Denyse BARBEZAT-FORNI se propose comme présidente, Mme Meret BLANC-ODERMATT comme vice-présidente, M. Yves GUBELMANN comme suppléant à la vice-présidence. Il sera demandé à M. Guy MUSY ou Mme Caroline DOMBRE d'être suppléant à la présidence.
 - 12 novembre 2023 : M. Giuseppe RICCIUTI se propose comme président, M. Pierre-Yves DECHEVRENS comme vice-président, M. Alexandre SOUCAS comme suppléant au président et Mme Corinne ALHANKO-BAUER comme suppléante à la vice-présidente.
 - 26 novembre 2023 : M. Yves GUBELMANN se propose comme président, M. Eric WEHRLI comme vice-président, M. Onur VON BURG en tant que suppléant au président et Mme Nicole en tant que suppléante à la vice-présidence.
- *Communication de Mme Marcela Apothéloz relative à l'authentification forte. Pour des raisons de sécurité, l'authentification forte deviendra obligatoire dès cet automne pour les services visibles sur Internet selon les recommandations du NCSC (Centre national pour la cybersécurité). Les récents événements de cybercriminalité imposent cette méthode de connexion pour toutes les applications visibles sur l'Internet, cela concerne donc également CMNet.*

L'authentification forte ou également appelée authentification à 2 facteurs (2FA) sera activée dès le lundi 10 octobre 2022 sur le service Webmail.

*La première phase de ce déploiement consiste en la création d'un jeton d'authentification. Cette tâche incombe à chaque utilisateur au sein du réseau intercommunal, y compris les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux. Il est obligatoire que l'ensemble du Conseil municipal enregistre un jeton avant le **30 septembre 2022**. Passé ce délai, il ne sera plus possible de se connecter au service Webmail (Outlook sur le Web).*

Deux types de jetons d'authentification sont proposés : SMS ou Google Authenticator.

Cette authentification permettra également aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux de débloquer leur compte en cas de blocage (suite à une mauvaise manipulation ou à une erreur d'entrée du mot de passe) ainsi que de réinitialiser leur compte pour changer le mot de passe.

RAPPEL

Un bon mot de passe, difficile à deviner, doit être robuste et complexe.

Il doit comporter au minimum 12 signes, dont une minuscule, une majuscule, des chiffres et des caractères spéciaux (\$%, ;&, @...).

Evitez les suites logiques ainsi que les informations personnelles.



Pour être aisément mémorisé, ce mot de passe pourrait avoir une signification pour vous : cette association mnémotechnique vous permettra de le retenir, par exemple une phrase telle que Ma maison est bleue : M@maison3stbleue!

Choisir un mot, une phrase ou une expression au hasard et y insérer des lettres, des caractères spéciaux et des chiffres au début, au milieu et à la fin.

Votre mot de passe ne doit être, en aucun cas, communiqué à des tiers.

Il est important de rester vigilant à la réception des messages tels que invitations, agenda, pièce jointe, liens et d'avoir un regard critique face un élément suspect en vérifiant déjà si l'adresse de courriel de l'expéditeur correspond à l'entreprise ou la personne concernée.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

M. le Vice-Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF, Vice-Présidente de la commission Sociale.

- a) Rapport de la commission Sociale. Séance du 20 juin 2022.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Vice-Président passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT, Présidente de la commission Urbanisme.

- b) Rapport de la commission Urbanisme. Séance du 24 mai 2022.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président remercie Mme Stéphanie BARON LEVRAT pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Vice-Président passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour le rapport de la commission Assainissement. Séance du 31 mai 2022.

- c) Rapport de la commission Urbanisme. Séance du 31 mai 2022.

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Vice-Président passe la parole à Mme Anita PORDES pour le rapport de la commission extraordinaire Assainissement. Séance du 14 juin 2022. M. le Vice-Président précise qu'une commission supplémentaire avait été demandée suite à la séance du 31 mai et que la présidence a changé entretemps.

- d) Rapport de la commission extraordinaire Assainissement. Séance du 14 juin 2022.



Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président remercie Mme Anita PORDES pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Vice-Président rappelle qu'une commission conjointe est présidée par le président du Conseil municipal. Ce dernier étant excusé, M. le Vice-Président passe la parole à Mme Anita PORDES pour le rapport succinct de la commission conjointe Assainissement et Urbanisme. Séance du 30 août 2022.

- e) Rapport succinct de la commission conjointe Assainissement et Urbanisme. Séance du 30 août 2022.

M. Jean-Luc RICHARDET s'enquiert du nom des places, ce à quoi M. le Maire Pascal WASSMER répond que les noms n'ont pas encore été décidés. Les propositions des habitants seront discutées au sein des groupes pour un retour en commission.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président remercie Mme Anita PORDES pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations.

M. le Vice-Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 061.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 061 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 2'000'000 F à la réalisation du parking souterrain de la salle communale.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD annonce que le groupe PLR pour Anières demande un amendement au projet de délibération. La demande consiste à supprimer la ligne budgétaire de CHF 350'000.- allouée aux locaux provisoires du tennis-club d'Anières. En effet, le groupe estime que ce budget doit faire l'objet d'une décision séparée car il n'a aucun lien avec la réalisation du parking souterrain.

M. le Maire Pascal WASSMER mentionne que la commune a dû installer provisoirement le tennis dans des locaux en raison des installations de chantier pour le parking.

Dans l'hypothèse où le Conseil municipal accepte la proposition du PLR, M. Jean-Luc RICHARDET s'enquiert des conséquences factuelles. M. le Maire répond que le vote de la délibération devra être reporté car le calcul sera différent. Dans les faits, le Conseil municipal va voter sur un élément déjà réalisé car l'installation provisoire est déjà présente.

M. le Vice-Président résume que les CHF 350'000.- proposés au vote ont déjà été engagés, ce que confirme M. le Maire. Il en sera de même pour le Côté Vignes car les locaux provisoires resteront plus de deux ans pour permettre le fonctionnement du club de tennis durant la durée des travaux.

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD considère que ce point aurait dû faire l'objet d'une délibération séparée du reste. M. le Maire conçoit que cet élément n'a pas été séparé mais groupé avec le reste.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT comprend que les locaux provisoires continuent à assurer le fonctionnement du club. De surcroît, cette ligne a déjà été votée dans les 12 millions de francs. Elle peine donc à comprendre la raison de l'amendement car le Conseil municipal va voter en l'espèce sur les 2 millions de francs susmentionnés.

correction demandée lors de la séance du
6
18 octobre 2022



Mme Claire THIBAULT-BULLIARD explique que la somme de CHF 350'000.- pour des locaux provisoires est importante de l'avis du groupe PLR pour Anières. M. le Maire indique qu'il s'agit de la location des containers sur le long terme. Il ne dispose toutefois pas de la durée précise de la location pour la présente séance.

M. le Vice-Président récapitule que les CHF 350'000.- se trouvaient dans les 12 millions de francs déjà votés tandis que le Conseil municipal est amené à se prononcer sur 2 millions de francs complémentaires dont les CHF 350'000.-. M. le Maire spécifie que l'installation provisoire du tennis était comprise au départ dans les 12 millions de francs.

M. Alexandre SOUCAS se remémore que le budget pour les containers de tennis avait été augmenté à CHF 350'000.-, ce que confirme M. le Maire.

M. Giuseppe RICCIUTI a l'impression que le délibératif se retrouve avec plusieurs millions de francs sur des éléments qui ont été imbriqués. Le montant de CHF 350'000.- lui paraît considérable. Pour faciliter la compréhension, M. Giuseppe RICCIUTI suggère de sortir le tennis de la délibération.

M. le Maire pense que le fait de sortir le tennis de la délibération ne serait pas judicieux en raison des amortissements. En outre, des locaux provisoires n'auraient pas été installés si la commune n'avait pas construit le parking. Il y a donc un lien de cause à effet.

Mmes Claire THIBAULT-BULLIARD et Anita PORDES considèrent que la lecture comptable manque de clarté.

M. Jean-Luc RICHARDET rejoint le fait que certains dossiers comme celui d'espèce ne sont pas toujours très clairs pour les membres du Conseil municipal qui ne sont pas de la profession. Pour rappel, il avait été demandé à l'exécutif de présenter des projets compréhensibles pour les Conseillers municipaux, notamment pour ceux qui ne sont pas de la profession. En ce qui concerne les containers, M. Jean-Luc RICHARDET évoque que le provisoire est construit à Genève selon les mêmes normes que le définitif. La Mairie provisoire est par exemple construite comme si elle devait durer 50 ans. M. Jean-Luc RICHARDET imagine qu'elle a fait l'objet d'un appel d'offres. Enfin, M. Jean-Luc RICHARDET rejoint la difficulté de certains de ses collègues à comprendre la sensibilité du dossier.

M. le Maire reconnaît que le projet aurait dû être décomposé par strates plutôt que de faire un projet avec un chiffrage estimatif au départ. M. le Maire rappelle qu'il y avait un calendrier politique en 2019 et une volonté d'aller rapidement, sans doute même trop rapidement.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS note qu'il y a une commission Urbanisme et une commission Assainissement. Il se demande si les locaux provisoires concernent la première ou la seconde commission. M. le Maire répond que les travaux du parking obligeaient à déplacer les installations du tennis. Il s'agit donc d'une raison de cause à effet d'où le fait que ce point a été traité en commission Assainissement.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH relève que si le tennis avait été déplacé dans des locaux provisoires en raison du projet du futur Côté Vignes avec des vestiaires pour le tennis, ce point aurait été traité en commission Urbanisme. En l'espèce, les locaux provisoires n'ont pas été discutés en Urbanisme mais en Assainissement en raison des travaux pour le parking.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS juge que le parking souterrain concerne l'Urbanisme car il s'agit d'une construction. En l'espèce, l'Assainissement s'occupe d'un point d'Urbanisme.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER rejoint quelque peu son préopinant. Elle se remémore qu'elle faisait partie de sous-commissions par le passé qui devaient par exemple choisir la peinture du mobilier à l'intérieur du restaurant. Les locaux créés donnaient satisfaction et étaient sous contrôle. À présent, les Conseillers municipaux entendent parler de deux bulles de tennis sans avoir été consultés. Puis, la commission a reçu le tennis-club d'Anières qui demandait une somme de CHF 20'000.- pour pouvoir jouer alors que des travaux conséquents auront lieu par la suite. En outre, un restaurant plus grand sera ouvert alors qu'il n'était pas viable au cours des dernières années. Mme Corinne ALHANKO-BAUER aimerait que le sujet du tennis soit traité dans sa globalité en commission Assainissement et en commission Urbanisme.

M. le Maire recentre la discussion sur l'objet d'espèce.



Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle qu'il avait été décidé lors de la précédente législature que les éléments qui concernaient le parking seraient traités en Assainissement.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER note que le Conseil municipal parle beaucoup de durabilité. Elle rejoint M. Pierre-Yves DECHEVRENS. Elle se demande si les bâtiments du restaurant et des vestiaires doivent être détruits pour être reconstruits. À son sens, il n'est pas possible d'avoir un double langage en parlant de durabilité et d'entretien pour ensuite détruire et reconstruire.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT signale que les Conseillers municipaux ont la responsabilité de travailler au sein de leur groupe en échangeant sur ce qui est traité en commission, ce d'autant plus que tous les documents se trouvent sur CMNet.

M. le Vice-Président suggère de faire voter l'amendement déposé par le groupe PLR pour Anières.

En raison des informations reçues et du fait que les CHF 350'000.- ont déjà été engagés, Mme Claire THIBAULT-BULLIARD propose de retirer la proposition d'amendement.

M. Jean-Luc RICHARDET fait remarquer que le sujet du tennis va revenir en commission et au Conseil municipal. Rien n'est encore voté et tout est à faire. M. le Maire souligne que cela s'applique également pour le Côté Vignes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 061 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 2'000'000 F à la réalisation du parking souterrain de la salle communale.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le crédit d'engagement de TTC 12'740'400 F voté par le conseil municipal le 16 avril 2019 et approuvé par le département compétent le 26 avril 2022,

Vu le devis général établi par le bureau B+S, d'un montant total de TTC 14'719'111 F,

Vu que la délibération 2015-20 D-103, du 16 avril 2019, et l'exposé des motifs lié, dont les aménagements extérieurs n'ont pas été explicités comme partie intégrante des travaux,

Vu la présentation du dossier à la commission réunie « Assainissement, route, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions », du 30 août 2022, lors de laquelle il a été confirmé le préavis favorable par 7 oui, 0 non, 5 absentions, pour l'engagement des travaux et l'ouverture d'un crédit complémentaire de TTC 2'000'000 F,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le conseil municipal
décide**

par 10 oui et 4 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de TTC 2'000'000 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit de TTC 12'740'400 F relatif à la réalisation du parking souterrain de la salle communale.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 16 avril 2019.



M. le Vice-Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 062.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 062 – Proposition du Maire relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 7'500'000 F destiné à la réalisation des aménagements extérieurs situés sur une aire s'étendant de la salle communale jusqu'au chemin de l'Hospice – diverses parcelles.

M. Giuseppe RICCIUTI aimerait connaître le sentiment de M. Jean-Luc RICHARDET sur le projet vis-à-vis de ses compétences professionnelles. M. Jean-Luc RICHARDET indique avoir suivi les débats en commission Urbanisme. Il n'a toutefois pas assisté à la commission conjointe Urbanisme et Assainissement. Il peut donc difficilement donner son sentiment et il fait confiance à l'intelligence collective du Conseil municipal.

De l'avis de M. Giuseppe RICCIUTI, des questions se posent. Il observe plusieurs maladroresses, notamment qu'un sondage aurait dû être fait au départ puisque le sol allait être touché ou que la police du feu aurait pu être interrogée quant à l'utilisation du bois. M. Giuseppe RICCIUTI peine à comprendre le montant de 7,5 millions de francs et ressent un certain malaise sur le vote.

M. Jean-Luc RICHARDET ajoute que la gouvernance du projet manquait de rigueur. Il imagine qu'un ingénieur spécialisé en feu était mandaté et que la commune était au courant de la présence d'eau dans le sol (notamment lorsqu'elle a fait des travaux pour les canalisations sur la rue Centrale). Enfin, M. Jean-Luc RICHARDET invite l'exécutif à faire preuve de plus de diligence à l'avenir pour un projet tel que celui d'espèce.

M. le Maire Pascal WASSMER réitère qu'il aurait fallu décomposer le projet en strates et ne pas voter le projet qui était un estimatif en 2019. Pour rappel, il y avait une volonté d'aller très vite lors de l'ancienne législature. M. le Maire pense que l'erreur réside clairement dans ce fait.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ne voudrait pas qu'il y ait ne serait-ce que 5 centimes de dépassement sur le budget dans l'hypothèse où le Conseil municipal accepte la délibération. En outre, il a l'impression que les prix augmentent juste parce qu'il s'agit de la commune d'Anières.

M. le Maire précise que le projet était basé sur un appel d'offres public. Les prix ne sont donc pas liés au fait qu'il s'agit de la commune d'Anières. Par ailleurs, 10 % de divers et imprévus ont été fixés sur l'ensemble du projet et 5 % ont également été rajoutés pour éviter de revenir avec un dépassement en raison de la conjoncture (cela n'implique pas qu'ils seront forcément dépensés).

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération No 2020-2025 D – 062 – Proposition du Maire relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 7'500'000 F destiné à la réalisation des aménagements extérieurs situés sur une aire s'étendant de la salle communale jusqu'au chemin de l'Hospice – diverses parcelles.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le crédit d'étude voté le 10 avril 2017,

Vu le devis général établi par le bureau B+S, d'un montant total de TTC 7'495'455.-,

Vu la demande d'autorisation de construire, du 7 septembre 2021,

Vu la demande d'autorisation pour le prolongement jusqu'au chemin de l'Hospice, du 22 novembre 2021,

Vu la présentation du dossier en commission réunie « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », et « Urbanisme et construction », du 30 août 2022,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,



Sur proposition du Maire,

**le conseil municipal
décide**

par 14 oui, soit à l'unanimité

1. De réaliser les travaux des aménagement extérieurs situés sur une aire s'étendant de la salle communale jusqu'au chemin de l'Hospice (diverses parcelles).
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 7'500'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 7'500'000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
5. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 7'500'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

M. le Vice-Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 063.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération n°2020-2025 D – 063 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 183'994 F destiné à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières – solde des travaux.

De la compréhension de M. le Vice-Président, il s'agit d'un flux comptable et non pas d'un flux monétaire. Il n'y a donc pas de sortie d'argent. M. le Maire Pascal WASSMER le confirme. Avec les subventions que la commune reçoit, les montants votés ne seront pas dépensés. La commune d'Anières a dû financer les travaux pour Corsier. Le montant est remboursé par Corsier mais le Conseil municipal est obligé de le voter comme il était comptablement sorti des caisses de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération No 2020-2025 D – 063 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 183'994 F destiné à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières – solde des travaux

Vu l'exposé des motifs,

Vu l'obligation de la Commune d'effectuer des travaux d'entretien de ses canalisations, drainages, etc. selon la loi sur les Eaux – L 2 05 du 18 août 1961 ;

Vu la délibération N° 2011-2015 D-047, votée par le Conseil municipal, en date du 21 janvier 2014, ayant pour objet l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 300'000 F destiné à l'entretien et à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières – 1ère tranche - LOT 1 secteurs 1 à 3 – LOT 2 secteurs 1 à 3 – LOT 3 secteurs 1 et 2. Diverses parcelles et plans ; délibération approuvée par le Département présidentiel le 14 mars 2014 ;

Vu la délibération N° 2011-2015 D-072, votée par le Conseil municipal, en date du 24 mars 2015, ayant pour objet l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 600'000 F destiné à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières – 2ème tranche – Secteurs 1 à 6 – Diverses parcelles et plans ; délibération approuvée par le Département présidentiel le 19 mai 2015 ;



Vu le montant total des travaux selon le décompte final s'élevant à TTC 1'083'994 F, couvrant l'ensemble des frais à charge des communes d'Anières et de Corsier ;

Vu le montant du crédit complémentaire correspondant au montant total engagé, sans aucune déduction ;

Vu la présentation du dossier à la commission réunie « Assainissement, route, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions », du 30 août 2022, lors de laquelle il a été confirmé le préavis favorable par 12 oui, 0 non, 0 absentions, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 183'994 F.

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le conseil municipal
décide**

par 14 oui, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de TTC 183'994 F destiné à la réfection des collecteurs de drainage sur la commune d'Anières.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 janvier 2014 et calculé de manière à prendre fin en même temps, soit en 2044.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

Pas de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

Point 8 – Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

M. le Vice-Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire propose au Conseil municipal le renvoi de la discussion sur la patinoire à la commission Assainissement. Pour des raisons d'économies d'énergie évidentes, l'exécutif a décidé de ne pas installer la patinoire cette année. Il n'est de surcroît pas certain qu'il y ait de la place pour installer la patinoire l'hiver prochain en raison des travaux. Il convient par ailleurs de noter que son stockage a un coût. Une discussion doit donc être menée quant à l'avenir de la patinoire.

M. le Vice-Président fait voter le Conseil municipal sur l'entrée en matière de ce point.



À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal est d'accord d'entrer en matière sur le renvoi de la discussion sur la patinoire à la commission Assainissement.

M. le Vice-Président met au vote le renvoi de ce point en commission Assainissement.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de la discussion sur la patinoire à la commission Assainissement.

M. le Vice-Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe propose au Conseil municipal le renvoi de l'étude des comptes 2021 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement à la commission Finances.

M. le Vice-Président fait voter le Conseil municipal sur l'entrée en matière de ce point.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal est d'accord d'entrer en matière sur le renvoi de l'étude des comptes 2021 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement à la commission Finances.

M. le Vice-Président met au vote le renvoi de ce point en commission des Finances.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'étude des comptes 2021 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement à la commission Finances.

Puis, Mme l'Adjointe propose au Conseil municipal le renvoi de l'étude de la division de parcelle et l'inscription de 4 servitudes concernant la parcelle 5032 de la commune d'Anières, sise chemin de Bézaley 15 à la commission Urbanisme.

M. le Vice-Président fait voter le Conseil municipal sur l'entrée en matière de ce point.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal est d'accord d'entrer en matière sur le renvoi de l'étude de la division de parcelle et l'inscription de 4 servitudes concernant la parcelle 5032 de la commune d'Anières, sise chemin de Bézaley 15 à la commission Urbanisme.

M. le Vice-Président met au vote le renvoi de ce point en commission Urbanisme.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'étude de la division de parcelle et l'inscription de 4 servitudes concernant la parcelle 5032 de la commune d'Anières, sise chemin de Bézaley 15 à la commission Urbanisme.

M. le Vice-Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjointes.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjointes.

M. le Vice-Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Non préemption de la parcelle Chemin des Courbes 64



M. le Maire informe que la commune a reçu en juillet 2022 une proposition pour préempter sur la parcelle n°4997 au 64, chemin des Courbes. Le prix de vente annoncé s'élevait à 29 millions de francs. Il avait pour rappel été convenu de saisir les opportunités qui se présentent pour les parcelles au bord du lac. La commune a consulté des spécialistes, à savoir M. Jean-Luc RICHARDET, architecte, à titre gracieux seulement pour les aspects techniques et Me Reich. Malgré la volonté politique des autorités de la commune d'acquérir des terrains au bord du lac pour en faire profiter la population, l'exécutif a refusé d'exercer son droit de préemption pour les principaux motifs suivants : juridiquement, la commune ne peut exercer son droit de préemption que pour construire du LUP. Or, un projet fait défaut à ce jour sur cette parcelle. Par ailleurs la LGL prévoit des prix du terrain qui se situent à moins de la moitié du prix de vente annoncé. Me Reich a par ailleurs annoncé que la commune ne peut exercer son droit de préemption que sous réserve de l'acceptation du Conseil municipal. Ce dernier devait donc être consulté avant l'extinction de ce droit en pleine période estivale. L'accès existant à la parcelle se fait de surcroît par le chemin des Courbes qui est une voie vicinale difficile d'accès pour un usage public. Le chemin appartient au fonds riverain ce qui implique un accord de tous les ayants droits pour le changement juridique du chemin destiné à un accès public. En raison de la grande complexité du dossier, de son issue juridique très aléatoire et des montants en jeu tant pour l'acquisition de la parcelle que la construction de logements, l'exécutif a pris la décision de ne pas préempter.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER s'enquiert de la taille de la parcelle. M. le Maire répond qu'elle mesure 13'199 m².

M. Jean-Luc RICHARDET ajoute que la commune était invitée à préempter parce que la parcelle se trouve en zone de développement. Il s'agit de la seule parcelle en zone de développement au bord du lac sur le territoire de la commune d'Anières. En ce qui concerne la création d'une plage au bord du lac, il sera difficile de trouver un terrain au bord du lac dont l'accès ne sera pas un chemin privé.

Écopoint sur la route d'Hermance

M. le Maire rapporte que depuis son installation la commune a eu des problèmes avec le carton le week-end. Ce problème a été résolu et le prestataire pour la sécurité passe actionner le compacteur. En sus, la commune a constaté que d'autres personnes que des communiens viennent jeter leurs ordures ménagères. La Mairie a écrit à ces personnes après avoir trouvé des étiquettes dans les poubelles. La commune a ensuite commandé un second container enterré. Puis, le verre a commencé à déborder. À noter que le service technique passe le vendredi en fin de journée pour s'assurer qu'il y a de la place dans les containers pour passer le week-end faute de quoi le service appelle le prestataire. M. le Maire a eu confirmation que le container n'était pas rempli pour le week-end précédent. Il y a donc eu un afflux de bouteilles de verre. À cela s'ajoute la problématique des encombrants. La commune a décidé de mettre des barrières autour de l'écopoint pour obliger les gens à faire l'effort d'amener leurs déchets. Depuis deux semaines, il n'y a plus de problème. M. le Maire cite ensuite un article paru récemment la TdG qui démontre que d'autres communes rencontrent les mêmes problèmes. Dès l'année prochaine, le tri sera obligatoire et les communes recevront des outils législatifs pour contrôler et amender les contrevenants. Enfin, l'État évoque la possibilité d'autoriser les communes à installer des caméras. Ce point reviendra donc.

Sortie à la revue genevoise

M. le Maire relate que la date qui convient au plus grand nombre est le 3 novembre 2022. La sortie se fera cette année sans les conjoint-e-s. Le déplacement est prévu en car avec un dîner vers le casino-théâtre et un spectacle à 20h30.

M. le Vice-Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Vice-Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.



La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Questions écrites ou orales.

M. le Vice-Président cède la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Avallons

M. Pierre-Yves DECHEVRENS se demande quand sont prévus les déménagements des personnes habitant aux Avallons et combien de personnes reprendront leur ancien appartement.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH explique que ce point est en discussion par l'intermédiaire de la régie. La rocade entre la Côte d'Or et les Avallons aura lieu en février. La commune vient de réceptionner les appartements. Des personnes ont changé d'avis et la régie s'en occupe.

Sortie des aînés en bateau

M. Pierre-Yves DECHEVRENS désire savoir si une sortie en bateau est prévue, ce à quoi M. le Maire Pascal WASSMER répond qu'il s'agit de la sortie CoHerAn. Hermance n'a vraisemblablement pas trouvé de bateau. Ce point sera à l'OJ de la prochaine rencontre entre les exécutifs des trois communes. Pour rappel, la commune qui organisait avait annulé la sortie en raison du covid et Anières avait maintenu la sortie seulement pour les Aniérois. Si rien n'est organisé cette année, la commune prendra une décision pour ses aînés.

M. le Vice-Président cède la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT.

Chemin du Débarcadère

Mme Stéphanie BARON LEVRAT évoque que le miroir en-haut du chemin du Débarcadère est en mauvais état alors que la visibilité n'est pas bonne.

M. le Maire prend note de ce point.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit le huis clos avec une information de M. le Maire sur les naturalisations.

Point 11 – Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation

M. le Vice-Président demande l'arrêt du micro. Le huis clos est ouvert à 21h34 et est fermé à 21h36.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Vice-Président lève la séance à 21h37.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : EMH Imagine.com Sàrl

Annexes :

- Rapports des commissions.



Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Mardi 20 juin 2022

Lors de cette séance du 20 juin 2022, la commission a auditionné M. Grelly et Mme Omar pour la demande d'une subvention en faveur du festival « AJAFEST ». Ce festival est coorganisé par l'Association des Jeunes Aniérais et par le collectif Ballad. Il a pour but de contribuer à la vitalité culturelle de la campagne genevoise en réunissant musique, arts visuels, artisanats et jeunes entreprises.

Suite à l'audition, à l'unanimité des voix, la commission approuve une subvention à hauteur de CHF 20'000.- pour l'édition 2022, avec une réserve de CHF 10'000.-.

Ensuite, la commission a été informée des décisions de l'exécutif concernant :

- L'octroi d'une subvention de CHF 3'700.- à l'association « A petits pas vers ton sommet ». Celle-ci propose à des femmes atteintes d'un cancer du sein un projet pour tisser des liens et reprendre confiance en soi. Il consiste à préparer un trek avec l'ascension d'un sommet. Deux habitantes d'Anières participeront.
- L'octroi d'une subvention de CHF 1'000.- à La Barge. Le but est de soutenir leur « Dispositif Jeunes » qui œuvre à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes entre 16 et 25 ans en décrochage scolaire.
- L'octroi d'une subvention de CHF 3'000.- à l'Opéra-théâtre Junior pour offrir aux écoliers de l'école d'Anières de la 6P à la 8P une représentation de leur spectacle « Les enfants du Levant » d'Isabelle Aboulker qui se jouera en septembre 2022 à la plage de la Savonnière.
- L'octroi d'une subvention de CHF 2'000.- à l'association du Centre de Réadaptation des rapaces, refuge pour animaux en détresse situé à Bardonnex.

Concernant les propositions de l'exécutif à la commission sociale pour des octrois de subvention, les commissionnaires ont voté à l'unanimité :

- L'octroi d'une subvention de CHF 5'000.- à la fondation MATER-Refettorio Genève. Le concept du Refettorio est de proposer chaque semaine cinq services payants au déjeuner pour financer, en partie, cinq dîners gratuits pour des personnes dans la précarité.
- L'octroi d'une subvention de CHF 25'000.- pour le FC Coheran.
- L'octroi d'une subvention de CHF 20'000.- pour l'Hermance Région Rugby Club.
- L'octroi d'une subvention de CHF 20'000.- pour le FIFDH (Festival du film et forum international sur les droits humains).

Ensuite de quoi, la commission est informée que le Clean-Up-Day d'Anières est prévu le 17 septembre. Durant cette manifestation, des bougies seront données pour être allumées le 23 septembre, date de « la nuit est belle ».

Par ailleurs, à la suite de cet événement, une conférence sur la pollution lumineuse sera organisée le 14 octobre à la salle communale. Elle sera donnée par deux scientifiques afin de sensibiliser à la pollution lumineuse et à la nécessité de protéger la nuit.

Finalement, la commission se prononce sur la distribution des 20 places attribuées à la commune d'Anières par le Locarno Festival Film, suite à la subvention allouée cette année. A la majorité, la commission décide d'attribuer, pour un maximum de deux places, les billets par ordre d'inscription.

Signature : Caroline Dombre, Présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et construction
Séance du : 24 mai 2022

Au cours de cette séance, la commission a approuvé le PV de la séance du 8 mars et abordé les points suivants :

- Le retour de l'AIMP sur l'agrandissement de l'école. 14 dossiers ont été reçus et les 14 étaient recevables. A l'issue de la journée d'évaluation à laquelle 3 commissaires participaient, ce sont les bureaux ASS Architectes associés SA et Willi Ingénieurs SA qui ont été choisis.
- Côté Vignes et TCA : la commission devait se prononcer sur le cahier des charges de l'appel d'offres à mandataires (architectes et ingénieur civil). Ce cahier des charges porte sur l'ensemble de la surface qui se répartit entre les locaux pour le Tennis et les locaux pour le restaurant. Les locaux dédiés au tennis comprennent un bureau, des espaces douche/wc, vestiaires et rangement. Les locaux dédiés au restaurant comprennent une salle de restaurant de 80 couverts, une cuisine professionnelle, des WC et un WC PMR accessibles au public, un local de rangement du mobilier extérieur et une terrasse couverte. Les échanges ont principalement porté sur l'aménagement de la cuisine professionnelle et sur le type de restauration souhaitée. Les commissaires se sont entendus pour un restaurant populaire qui complète l'offre de restauration sur Anières. Si ces éléments du programme ont été validés par la commission, celle-ci a souhaité créer une sous-commission afin de suivre étroitement l'évolution du projet. Il a été rappelé que la sous-commission rapportera devant la commission urbanisme et constructions.
- Informations sur le retour des services de l'Etat sur le PDCom : le PDCom n'est pas validé à ce jour. Les services de l'Etat ont rejeté ou demandé des compléments sur des propositions communales qui relèvent de la compétence cantonale. Toutes les remarques sont donc retravaillées par le mandataire. Les commissaires ont pris note avec déception des remarques du Canton qui peine à reconnaître le travail et l'engagement de la commune pour produire ce PDcom.
- Epicerie : information et validation du programme. La demande des exploitants est de créer un WC pour la clientèle avec un accès par l'extérieur et un WC à leur usage. Les derniers travaux datant de 2003, cette demande est une opportunité de repenser les espaces, l'aménagement global ainsi que la remise aux normes du bâtiment. Les commissaires ont salué cette rénovation en demandant à être attentif au montant du loyer après travaux afin que l'épicerie reste un lieu central du village.
- Zone sportive : les commissaires ont été informés que la commune a rencontré les opposants au Projet de loi pour éviter un recours ; une rencontre qui s'est bien passée.
- Diverses informations ont été communiquées en fin de séance :
 - o L'expérience positive d'une action menée dans une école par l'association Légumes perchés qui a été contactée pour les toitures accessibles de l'école.
 - o La décision de l'exécutif de ne pas favoriser les panneaux de chantier.
 - o La rénovation de la mairie : La commission a été informée d'une plus-value d'environ 700'000- par rapport au devis général et d'un retard de deux mois, lié principalement à la livraison des menuiseries. L'emménagement est reporté dans le courant du 1er semestre 2023. Les plans sont sur CMnet sous la commission du 8 mars.
- Enfin, au cours de la séance, la commission a élu M. Gubelmann, président et M. Richardet vice-président de la commission urbanisme et construction pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.



Commune d'Anières

COMMISSION : Assainissement – routes – sécurité – développement durable
Séance du : Mardi 31 mai 2022

1) Réfection des voiries et la mise en œuvre de la zone 30 km/h à Chevrens - Audition de M. Antonio Lopes, mandataire du bureau Batec pour la présentation de deux options d'exécution

M. le Maire et M. EUDIER du Domaine public et environnement de la commune d'Anières rappellent le projet de modération de vitesse sur la commune et en particulier pour Chevrens.

Présentation de M. LOPES des deux options de travaux.

Différentes questions sont posées par les commissaires à M. LOPES.

Dès le départ de M. LOPES, la commission discute et prend les décisions suivantes :

- Crédit d'étude :
- **À l'unanimité des voix, la commission est d'accord d'annuler le crédit d'étude de CHF 150'000.-.**
- Vote sur la première ou seconde option :
- **Aucune personne n'est en faveur de la première option. La commission se prononce en faveur de la seconde solution à l'unanimité des voix.**

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022

Le procès-verbal du 15 mars 2022 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3) Election de la ou du Président-e et de la ou du Vice-Président-e pour l'année 2022-2023

- Mme PORDES est nommée présidente de la commission à l'unanimité des voix moins l'abstention de l'intéressée.
- Mme DOMBRE est nommée vice-présidente à l'unanimité des voix moins l'abstention de l'intéressée.

4) Vote du crédit d'étude complémentaire pour l'aménagement de la place du Bas dans le cadre du projet global de modération de vitesse et de réaménagement des voiries

M. le Maire et M. EUDIER rappellent le projet d'aménagement par une présentation projetée à l'écran. Ce point concerne la route d'Hermance. Initialement, la commune avait prévu d'aborder cet aménagement à la fin de la législature actuelle voire à la prochaine législature mais l'Etat demande d'avancer les études d'où le complément du crédit d'étude. Cette étude étant en rapport avec les nouveaux immeubles de la parcelle Bouvet.

Différentes questions sont posées par les commissaires

- **À l'unanimité des voix (8), la commission se prononce en faveur d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 310'000.- pour l'aménagement de la place du Bas.**

5) Vote du crédit d'engagement complémentaire pour la réalisation du parking souterrain et vote du crédit d'engagement pour la réalisation des aménagements extérieurs de la place du haut et le prolongement arrière de la mairie (Deux points traités ensemble)

M. le Maire et M. EUDIER rappellent les projets d'aménagement par une présentation projetée à l'écran.

Un nombre très important de questions sont posées par les commissaires sur le parking souterrain et sur la place du haut.

- **La commission est favorable de reporter le vote du parking souterrain à une prochaine commission réunie au mois de septembre.**
- **La commission est d'accord de voter sur les aménagements extérieurs lors de la présente séance. À l'unanimité des voix, la commission est favorable au crédit d'engagement complémentaire de CHF 4'704'062,82.- pour les aménagements extérieurs de la place du haut et le prolongement arrière de la Mairie.**

6) Diverses informations par M le Maire relatives à :

1. Avancement de la procédure administrative pour la fermeture de la route de la Côte d'Or à la circulation automobile.
2. Atelier participatif suite au test d'extinction à Chevrens.
3. Adjudication au bureau de mandataire CSD Ingénieurs SA pour l'étude de 5 écopoints complémentaires.
4. La voie bleue.

7) Questions diverses posées par les commissaires :

L'affichage sur les déchets sauvage, le CAD, la levée des déchets.

L'ensemble des points ayant été abordés, M. le Président lève la séance à 22h49 et remercie ses collègues pour son année de présidence.

Signature : Dechevrens Pierre-Yves, Président



COMMISSION : Assainissement – routes – sécurité – développement durable
Séance du : Mardi 14 juin 2022

Lors de la séance extraordinaire du mardi 14 juin 2022, la commission assainissement a traité les points suivants :

1. Préavis pour les aménagements extérieurs.

En raison de l'annulation de la délibération sur le crédit d'engagement concernant les aménagements extérieurs votée à la séance du 31 mai 2022 dont le montant s'élevait à CHF 4'704'062,82, les commissaires ont été conviés à cette séance extraordinaire pour voter le crédit d'engagement dont le montant s'élevait à CHF 7'524'000.-.

En effet, il a été impossible de transférer le montant de CHF 2,8 millions du crédit d'engagement des CHF 12,6 millions voté en avril 2019 alloué au « parking et aménagements » pour les ajouter aux CHF 4'704'062,82, car dans les motifs de cette délibération 2015-2020 N°103, aucun motif ne concernait les aménagements extérieurs.

À la suite de cette introduction, Monsieur le Maire a demandé à M. Eudier de présenter le projet concernant les « aménagements extérieurs » qui faisait état des montants votés en 2019 et des ajustements faits en 2022 par position.

Les commissaires ont pris note des changements effectués, en particulier de la surface à aménager qui a doublé, comprenant aussi l'esplanade devant la mairie et les jardins derrière cette dernière, de l'ajout des fosses de Stockholm, d'une fontaine en pierre de taille, de tous les divers revêtements du sol, de l'augmentation des prix des matériaux ainsi que la grande augmentation des honoraires des mandataires qui n'avaient pas été estimés correctement en 2019.

Toutefois, les commissaires ne se sentant pas à l'aise de voter le crédit d'engagement pour les aménagements extérieurs d'un montant aussi élevé, ont demandé à l'Exécutif de revenir vers eux avec un budget encore plus détaillé et d'agender une commission conjointe avec la commission de l'urbanisme. Monsieur le Maire a proposé la date mardi 30 août 2022.

2. Discussion relative au parking

M. Eudier a exposé le projet concernant le parking souterrain expliquant que l'augmentation du montant alloué au parking souterrain était dû à la création d'un troisième édicule avec un ascenseur et des places pour les vélos électriques, au changement des finitions des édicules en Corten, car les finitions en bois comme prévu n'ont pas été acceptées par le service du feu, à l'installation de la 4G pour les bornes électriques, à l'agrandissement de la rampe du parking, à l'installation de pieux sécants, à l'augmentation des matériaux ainsi qu'à l'augmentation des honoraires des mandataires.

Les commissaires ont demandé à l'Exécutif, de revenir vers eux à la séance conjointe avec un projet encore plus précis en termes de montants alloués.



Commune d'Anières

COMMISSION : Assainissement et Urbanisme
Séance du : Mardi 30 août 2022

La séance de cette commission conjointe a été présidée par Monsieur le Président du conseil municipal Guy Musy, et a débuté à 19h30.

La commission conjointe a auditionné le pool de mandataires « Groupement du haut ». Ceux-ci ont tout d'abord présenté les aménagements extérieurs du futur parking souterrain de la salle communale. Ils ont décrit en détail les problèmes rencontrés, en particulier la présence d'eau dans les sous-sols, ainsi que les travaux à envisager pour y remédier. Ils ont également décrit les divers ajouts au projet (fontaine, édicule supplémentaire, locaux provisoires du tennis club, ...). Enfin, le pool de mandataires a présenté une projection financière du projet complet du parking souterrain et de ses aménagements extérieurs, avec l'objectif de quantifier le dépassement budgétaire. Préavis ci-dessous.

Le pool de mandataires « Groupement du haut » a ensuite présenté le projet d'aménagements extérieurs qui se situeront sur la "Place du haut", ainsi que les aménagements extérieurs qui devront être réalisés tout autour de l'immeuble sis au 1 à 5 Route de la Côte-d'Or (immeuble "Le Chêne" et mairie). Le pool de mandataires a également présenté une projection financière de ces aménagements extérieurs, dans le but de les quantifier. Préavis ci-dessous.

À la suite de ces deux présentations, la commission réunie adresse les deux préavis suivant à l'attention du Conseil Municipal :

- 1) Concernant le **crédit d'engagement complémentaire** pour un montant de CHF 2 millions en vue de la réalisation des aménagements extérieurs du parking souterrain de la salle communale ainsi que l'assainissement des sous-sols du parking en cours, la commission a **préavisé favorablement à la majorité**.
- 2) Concernant le **crédit d'engagement** pour un montant de CHF 7,5 millions pour les aménagements extérieurs de la « Place du haut » et des aménagements extérieurs tout autour de l'immeuble sis au 1 à 5 Route de la Côte-d'Or (immeuble "Le Chêne et mairie), la commission a **préavisé favorablement à la majorité**.

Enfin, la commission conjointe a **préavisé favorablement à l'unanimité** à un crédit d'engagement complémentaire de CHF 183'994.- pour la réhabilitation des drainages agricoles sur l'ensemble de la commune.

La commission réunie a également débattu concernant le nouveau nom qui sera donnée à la « Place du haut » ainsi que celui des jardins qui se trouveront autour de l'immeuble sis au 1 à 5 Route de la Côte-d'Or (immeuble "Le Chêne" et mairie).

La commission a également débattu concernant la mise en œuvre du plan lumière et à Chevrens.

Signature : M. Guy Musy, Président